

Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Dol (Ille-et-Vilaine), lors de la séance de la 1ère sans-culottide an II (17 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Dol (Ille-et-Vilaine), lors de la séance de la 1ère sans-culottide an II (17 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16170_t1_0235_0000_15

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tion nationale sur ses travaux et l'assurent de leur dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

23

L'agent national du district d'Angely [ci-devant Saint-Jean-d'Angely, département de la Charente-Inférieure] **donne avis que des biens d'émigrés, estimés 16 700 L ont été vendus 74 550 L.**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines (36).

24

Le tribunal criminel du département de l'Ain félicite la Convention sur la chute des tyrans Robespierre et complices.

Mention honorable, et insertion au bulletin .

[*Les membres composant le tribunal criminel de l'Ain à la Convention nationale, s.d.*] (38)

Vive la République une et indivisible.

Représentans,

Les républicains chérissent la justice et la vertu ; ces bases de tous gouvernement politique avaient été ébranlées par les factions ; le crime reproduit sous différentes formes avait pris la place de l'équité et l'impunité appelait à grands cris le despotisme ; mais la chute du tirand Robespierre a déchiré le voile qui cachait les droits sacrés de l'humanité.

Vous venez, Représentans par des décrets salutaires de nous rendre une nouvelle vie, de rappeler cette liberté séduisante ; consolidés votre ouvrage par cette attitude imposante qui réduit à l'impuissance le reste des factieux. En vous imitant, nous ne parlerons de ce fléau de la société que pour l'écraser dans son essence et si nos efforts par l'exemple des vertus sont impuissants nos armes seront la loi ; oui cette loi dictée par la sagesse, confiée à des mains pures punira seule les coupables et assurera le triomphe de l'innocence.

Telle est la morale du représentant Boisset dans notre département, telle fût celle du représentant Gouly persécuté par l'intrigue. Ces principes sont dignes de vous et de nous. Vous venez de les graver dans nos cœurs ; jouissez, Législateurs du bonheur du peuple et soyez assurés que le département de l'Ain n'oubliera

jamais le bienfait qui en le délivrant de l'oppression, sût le conduire à la félicité.

REVEL, NICOUD, MEUNIERE, CARABASSE, BATAILLARD, NUITRES, DEBOSC, *greffier*.

25

Les écoliers de Joncy, département de la Saône-et-Loire, donnent les mêmes témoignages.

Insertion au bulletin (39).

26

Des biens d'émigrés, estimés 3 168 L, dans le district de Dol [département d'Ille-et-Vilaine], ont été vendus 12 890 L, suivant une lettre de l'agent national.

Insertion au bulletin (40).

27

La société populaire de Paul-du-Var [ci-devant Saint-Paul-de-Vence], **département du Var, félicite la Convention sur la conduite ferme qu'elle a tenue pour abatre les tyrans modernes.**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (41).

Les citoyens composant l'administration du district et la société populaire de Paul-de-Var, département du Var, félicitent la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie et la liberté, en démasquant et livrant au supplice le nouveau conspirateur Robespierre et ses infames complices qui vouloient attenter à la représentation nationale et la souveraineté du peuple. Ils invitent la Convention à rester à son poste ; jurent entre ses mains de lui être constamment attachés, et ajoutent : Législateurs, placés sur l'extrême frontière, tous les jours en face des brigands d'Angleterre qui menacent nos côtes, nous ne souffrirons pas que ces êtres couverts d'infamie, souillent notre territoire : nos bras sont toujours levés pour les anéantir ; mais, représentants, les armes et les munitions nous manquent ; ordonnez qu'il nous en soit fourni. Nous en avons fait bon usage, comme vous le savez, à l'affaire de Gillette, contre les esclaves du tyran de Sardaigne, et nous les emploierons encore mieux contre ceux de l'imbécille Georges, s'ils ont l'audace de s'approcher de nous (42).

(35) P.-V., XLV, 305.

(36) P.-V., XLV, 305.

(37) P.-V., XLV, 305.

(38) C 319, pl. 1307, p. 32.

(39) P.-V., XLV, 305.

(40) P.-V., XLV, 305.

(41) P.-V., XLV, 305.

(42) Bull., 3^e jour s.-c. (suppl.).